

Durée : 2 jours.

Public :

Responsable ou assistant RH, membres du CHSCT, responsable sécurité-prévention ou médecin, infirmier.

Objectifs :

Connaître le contexte et le cadre réglementaire de la pénibilité au travail.
Identifier les facteurs de pénibilité et mettre en place une démarche de prévention.

Pré-requis :

Pas de connaissance particulière, mais devoir manager la pénibilité au travail.

Méthodes :

Apports théoriques et pratiques, mises en situations.

Évaluation :

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas à réaliser. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire.

Le contexte et le cadre réglementaire de la pénibilité au travail

Définition de la pénibilité

Connaitre les caractéristiques de la pénibilité

Le contexte juridique et social de la pénibilité

Les objectifs de la réforme en matière de pénibilité

Les différents acteurs

Maîtriser les nouvelles obligations des entreprises

Fixer des objectifs et un cadre à votre démarche d'évaluation de la pénibilité

Faire un état des lieux des indicateurs existants dans votre structure

Sur quels critères définir le périmètre d'action de votre démarche

Évaluation de la pénibilité au travail

Les éléments de mesure et données disponibles : indicateurs SST, document unique

Création des indicateurs et du tableau de bord pénibilité

Critères de pénibilité d'une activité, d'un poste, d'une fonction

Interviews des salariés

Elaboration de la cartographie pénibilité de l'entreprise

Démarche de prévention de la pénibilité

Identifier les actions immédiates consécutives à la première évaluation

Agir auprès des salariés ayant une inaptitude résultant de la pénibilité de leur travail

Trouver les solutions et aménagements permettant un maintien dans l'emploi

Maintenir en emploi des salariés exposés à la pénibilité

Définir un plan d'action de réduction de la pénibilité

Mettre en place des outils de suivis de diminution d'exposition

Modalités d'accès : Adeos valide avec le candidat, qu'il possède bien les compétences et les prérequis nécessaires au suivi de la formation.

Délais d'accès : Nous contacter.

Accessibilité aux personnes handicapées : Nos locaux sont aux normes d'accueil pour les PMR, pour les autres handicapés nous contacter afin de pouvoir adapter la formation ou bien vous orienter vers un organisme partenaire.